




“ Statuts des immeubles ”



IMPLICATIONS | OBLIGATIONS

Non habitable

insalubre	en rénovation
	
Eau et électricité coupées	Constat par le service technique de l'insalubrité
ou constat par le service technique de l'insalubrité	
Doit être désaffecté et ne peut recevoir des habitants	Le propriétaire est tenu d'aviser la commune dès les travaux terminés
Le propriétaire devra annoncer à la commune dès qu'il entreprend des travaux en vue d'une réaffectation	non meublé
TAXES ORDURES	TAXES ORDURES
EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS
Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire

 hors taxe

 A payer

Principale

résidents permanents	
	
Propriétaire	Locataire
Toutes les personnes qui y logent sont inscrites au contrôle de l'habitant.	Toutes les personnes qui y logent sont inscrites au contrôle de l'habitant
Pour tout autre hébergement temporaire de toutes personnes non domiciliées, le propriétaire ou locataire est tenu de déclarer les nuitées à Anzère Tourisme (Excepté parentèle grands parents)	
Le propriétaire est responsable d'annoncer tous changements de locataires à la commune dans un délai de 14 jours (amende CHF 1'000.-)	
TAXES ORDURES	TAXES ORDURES
EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS
Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire



Résidences secondaires

Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2017 du règlement sur les taxes de séjour de la Commune d'Ayent, voilà quelques précisions sur les principes et l'assujettissement de la taxe de séjour pour les hôtes, les hébergeurs, les propriétaires domiciliés et les propriétaires de résidences secondaires. Au recto, sont décrites les obligations des propriétaires ou locataires de résidences sur la Commune d'Ayent.

Pour plus de renseignements, vous trouverez les différents règlements sur le site internet de la Commune d'Ayent, www.ayent.ch.

Administration communale d'Ayent



Usage personnel (pas mis en location)	Usage personnel et mis en location	Non domicilié Loué à titre lucratif	Domicilié Loué à titre lucratif	Saisonniers	Hôtel Hébergement touristique organisé B&B Chambre d'hôtes	
Est soumis à la taxe forfaitaire.	Est soumis à la taxe forfaitaire.	Est soumis à la taxe forfaitaire.	Peut par simplification payer la taxe forfaitaire aux mêmes conditions que les non domiciliés	Inscrit au contrôle de l'habitant et le logement passe temporairement en résidence principale	Déclaration des nuitées effectives	
Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	ou alors	ou dépôt d'une attestation de domicile de sa commune	Permis d'exploiter (affectation)	
Excepté propriétaire ayant un domicile sur la commune	Excepté propriétaire ayant un domicile sur la commune		Est tenu de déclarer les nuitées de toutes personnes non domiciliées (Excepté parentèle des grands parents et saisonniers)	Si le logement est occupé > 4 mois sur l'année civile = pas de TSF, condition, impôt anticipé déclaré Ayent	Service hôtelier (petit-déjeuner) dès 6 pers. patente LHR	La personne est inscrite en résidence principale
<p>L'obligation de déclarer les nuitées découle d'une loi fiscale. Après sommation, la commune peut taxer d'office et revenir sur 5 ans, rétroactivement. Les amendes peuvent aller jusqu'à CHF 5'000.</p>					Obligation d'inscrire toutes les personnes au registre de l'hébergeur ou pour les logements de groupe, le responsable	ou elle dépose au contrôle de l'habitant une attestation de domicile de sa commune
				Dès 6 mois de résidence = obligation de déposer les papiers		Pas de taxe de séjour à la nuitée lorsque le logement est occupé > 4 mois par du personnel saisonnier. Déclaration des nuitées lorsque le logement n'est pas occupé par du personnel saisonnier
TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES
EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS
Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire	T S F TSF	T S F TSF	Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire